**Formulaire de demande de paiement de contributions à la**

POSTPRODUCTION

(Versement d’aides financières annoncées par l’aide sélective et/ou de réinvestissements de bonifications de l’aide liée au succès)

Société requérant/e

Représenté/e par

Rue

NPA / localité

Téléphone / fax / Mobile

Courriel / site Internet

**Prière de cocher les cases adéquates**

Fiction  Documentaire  Animation

Film suisse  Coproduction reconnue avec réalisation suisse

**Indications de la production**

Titre :

Anciens titres de travail :

Durée (en min) :

Début de la postproduction :

Fin production (date / année) :

Budget de réalisation :

Budget de postproduction :

*Dont coûts préliminaires*:       (indication sur les coûts déjà financés)

**Demande de versements des contributions suivantes (remplir ce qui convient) :**

1. **Aide financière de l’aide sélective**

Date de la déclaration d’intention de l’OFC :

Contribution de l’aide sélective :

1. **Bonifications de l’aide liée au succès**

Soldes des bonifications (avant réinvestissement):

Montant du réinvestissement demandé :

1. **Total aide sélective et/ou liée au succès :**

Autres financements de la Confédération (art. 23 à 25 OECin):

Mesures compensatoires MEDIA (single projekt/slate)

FOCAL (programme PPP, Stagepool)

**Indications sur la production**

**Nom/s Nationalité (CH/ ou autre)**

1. Producteur responsable :
2. Entreprise (s) de coproduction :

1. Réalisateur / trice :

1. Auteur du scénario :
2. Co auteur/s :

1. Auteur de l’œuvre originale

(pour les adaptations) :

1. Langue de la version originale :
2. Autres langues nationales (art. 19 LCin ):

**Indications sur les modifications de projet survenues depuis le dernier dépôt pour l’aide sélective ou depuis la déclaration d’intention (cocher ce qui convient) :**

Aucune

Modifications du budget

Modifications structurelles (p.ex.: coproducteur, participation suisse etc.)

Autres modifications:

**Annexes indispensables au formulaire de versement Postproduction :**

Justificatifs et copies des factures pour les travaux déjà effectués pour un montant au minimum égal à l’aide accordée (sélective et réinvestissement de bonifications Succès Cinéma)

Seuls les coûts techniques et artistiques liés à la postproduction fournies et payées en Suisse et concernant les collaborateurs suisses (ou avec permis B/C) sont imputables.

Bulletin de versement ou indication du compte bancaire ou postal

**Annexes supplémentaires pour les demandes de réinvestissement de bonifications Succès Cinéma :**

Société de production requérante : extrait du registre du commerce (art. 10 OECiN) et filmographie

Synopsis du projet

Liste des collaborateurs et industrie technique (postproduction image et son) indiquant la nationalité, ainsi qu'une attestation de leur indépendance vis-à-vis des diffuseurs TV, des entreprises médiatiques ou d'institutions de formation de base ou de formation continue (art. 4 et 5 OECin)

Budget détaillé et plan de financement réalisation ([formulaires de l’OFC](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/encouragement-selectif/formulaires.html))

Budget détaillé et plan de financement postproduction ([formulaires de l’OFC](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/encouragement-selectif/formulaires.html))

Description des taches et coûts, pour lesquelles cette aide est sollicitée (max. 1 page)

Concept de sortie assurée par une entreprise de distribution ou de diffusion indépendante suisse (max. 2 page)

Contrat de distribution (licence ou garantie) de l’entreprise de distribution

**Autres informations importantes :**

* L’OFC peut demander d’autres documents ou renseignements
* Le versement des contributions se fait en règle générale en deux tranches. La dernière tranche de 30% est versée après examen du décompte final, une fois toutes les conditions et charges remplies.

Lieu et date :       Signature :